

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3397)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2077

présenté par
M. Mesnier

ARTICLE 26

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« II. – Au premier alinéa de l'article L. 6161-3-2 du code de la santé publique et au dernier alinéa du II de l'article 49 de la loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006, les mots : « des établissements de santé publics et privés » sont remplacés par les mots : « et l'investissement en santé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel